

suivant vos ordres, j'aurais fort souhaité qu'on lui eût pu procurer d'autres avantages. ” (1)

Le 21 mars 1735, M. Lanoullier était nommé garde des sceaux du Conseil Supérieur.

Il passa en France au printemps de 1737. Le 14 mai 1737, il est à Paris et donne une obligation de 45,000 livres au sieur Barthelemy Mouffle de la Thuillerie, trésorier général de la Marine. Cette obligation était pour combler le découvert de ses livres.

Le 9 octobre 1740, le gouverneur de Beauharnois écrivait au ministre au sujet de la position pénible dans laquelle se trouvait Lanoullier.

“ J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 mai dernier, à l'occasion du sieur de Lanoullier. Je n'ai été que trop informé de sa triste situation, si j'avais pu Monseigneur, remédier aux maux qu'il a soufferts, je l'aurais fait avec grand plaisir, rien ne m'a plus touché que la fâcheuse extrémité où il a été réduit, quoique M. Hocquart en dise il aurait bien pu trouver les moyens de le soulager et même de rétablir ses affaires, le poste de Tadoussac en était la véritable source, le sieur de Lanoullier m'a dit qu'il lui avait promis l'année qu'il a passé en France, et qu'il n'était allé avec lui que dans l'espérance de l'obtenir ; j'ai trouvé dans le mémoire du Roi du 10 mai 1737, qu'il vous avait proposé le sieur Cugnet, pour qu'on lui accordât la ferme de ce poste sur le pied de 4,500 livres par an, sur l'exposé du peu de produit de la traite, des avances qu'elle exige et des embarras qu'elles occasionnait, j'ai été plusieurs fois informé qu'elle rapportait considérablement, et je pense que si le sieur Cugnet n'avait pas cru y faire son profit, lui qui en était le régisseur depuis l'année 1719,

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 59, c. 11.